

**MAIRIE DE RUFFEC****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**● **SEANCE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024** ●

Membres en exercice	23
Membres présents	15
Membres ayant donné pouvoir	4
Membres ayant délibéré	19
Date de la convocation	2/12/2024
Date d'affichage de la convocation	2/12/2024

**PRESENTS** : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, Mme Aurélie SARRAZIN, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL et Mme Nicole BOES

**POUVOIRS** : M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Bernard PICHON en faveur de Mme Murielle BEAL et M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

**ABSENTS** : M. Jean COITEUX, M. Hervé JAMBARD, Mme Marguerite D'ARGENT et M. Jean-Michel JEANNET

Mme Nina BASTIER est désignée secrétaire de séance.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'ASSOCIATION L'ATELIER DE  
PEDAGOGIE PERSONNALISEE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 212-22,  
Vu la délibération n°2020\_10\_06\_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article susdit, et notamment son article 1<sup>er</sup>, 5°,  
Vu la demande formulée par Monsieur Marian RESKA en sa qualité de Président de l'Atelier de Pédagogie Personnalisé,

Considérant la vacance prévue des locaux communaux sis 5, 5 Bis et 7 Passage du Chêne Vert 16700 Ruffec, suite au déménagement de la mission locale dans de nouveaux locaux ;  
Considérant la volonté de la Collectivité de poursuivre son accompagnement pour les actions en faveur de l'économie sociale et solidaire menées sur le territoire ;

Monsieur FORT, rapporteur pour Monsieur le Maire, expose :

L'association l'APP (L'Atelier Pédagogie Personnalisée) a demandé de bénéficier de locaux plus spacieux.

Cette section associative autonome, relève de l'Association Père le Bideau dont le siège social se situe à Angoulême (16000). Elle est plus particulièrement en charge sur la Ville de Ruffec de l'accompagnement d'adultes en formation professionnelle.

Elle constitue un acteur dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Il a donc été convenu qu'ils s'installeraient dans les anciens locaux de la mission locale, une fois ceux-ci libérés.

Ces locaux ont besoin de travaux de rafraîchissement que l'association va prendre en charge. Aussi, le loyer convenu de 410 € mensuels ne sera pas demandé jusqu'à équivalence du montant des travaux, estimés à 15 540€ HT, selon les devis fournis, ce qui correspond à environ 3 années de loyer.

Une avance de charges sera demandée avec régularisation sur la base du réel au début de chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :** Approuve les termes de la convention de mise à disposition des locaux communaux sis 5, 5 Bis et 7 Passage du Chêne Vert, tel que joint au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent.

**ARTICLE 3 :** Précise que la recette sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

Publiée le 17 DEC. 2024

Pour copie conforme  
Le Maire,

Thierry BASTIER

